



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 3 MAI 2021 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

Considérant les circonstances entourant crise sanitaire et les règles gouvernementales émises afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS, lundi le 3 mai 2021 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, la séance pouvant être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur You Tube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité ou en différé par la suite.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences:

Ken Dolphin
Jacques Guilbault
Michelle Greig
Chantal Laroche

Absence:

Stephen Ovans

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le secrétaire-trésorier, M. Georges Lazurka, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jocelyne Madore et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h33 par le maire Jacques Lapierre, aussi présent, un léger retard étant occasionné par une difficulté technique. Cette dernière se tient à huis clos, mais en direct sur You Tube via la plateforme numérique Zoom, les règles gouvernementales rattachées au coronavirus étant toujours en vigueur.

21-05-127 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté, le varia demeurant quant à lui ouvert.

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
 - 1.4.3 Sommaire des permis et certificat.
 - 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (avril 2021).
 - 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.
- 1.5 Adoption du Règlement n°25.39-2021 modifiant le Règlement de zonage n°25-2006.
- 1.6 Avis de motion- Modification au Règlement 66-2011 sur le PAE.
- 1.7 Avis de motion – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
- 1.8 Dépôt et présentation du Règlement n° 07-2021(circulation des camions et des véhicules-outils).
- 1.9 Avis de motion- Règlement n° 117-2021 modifiant le Règlement d'emprunt 117-2019.
- 1.10 Dépôt et présentation du Règlement n° 117-2021 modifiant le Règlement d'emprunt 117-2019.
- 1.11 Service d'inspection et d'urbanisme- Pouvoirs des inspecteurs municipaux.

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 30 avril 2021
 - 2.1.1 INFO - Avantages sociaux au 17 avril 2021
- 2.2 Roxboro Excavation inc.- Octroi de contrat, Travaux d'asphaltage du Rang 3
- 2.3 OHHSL - Dépôt et adoption du Rapport d'approbation de la SHQ.
- 2.4 OHHSL – Adoption et approbation du budget 2021.
- 2.5 P3J Communication - Prolongation de mandat.
- 2.6 IMC Cancoppas Québec Ltée – Surverses au réseau
- 2.7 Bibliothèque d'Ormstown – Rapport des finances pour janvier, février et mars 2021.
- 2.8 RIPRH- Dépôt et approbation du Rapport financier 2020.
- 2.9 Affectation de sommes issues de la vente du lot, rue Isabelle.
- 2.10 Dépôt- État de la situation financière de la Municipalité au 30 mars (premier trimestre).
- 2.11 Allocation d'un budget discrétionnaire – Contribution aux organismes et institutions.

- 3 GESTION DU PERSONNEL**
 - 3.1 Démission au service d'urbanisme
 - 3.2 Bibliothèque-Embauche
- 4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
- 5 GESTION DES IMMEUBLES**
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 TRANSPORT ROUTIER**
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Usine de filtration et autres installations – Lettre d'annonce du MAMH
- 9 URBANISME ET ZONAGE**
 - 9.1 Demande d'appui – Agrandissement de superficie à caractère résidentiel- CPTAQ – 1740, Rte 138A.
 - 9.2 Demande d'autorisation (terrasse, trottoir et 1 case de stationnement – 29-31 Lambton – Serenplicity.
- 10 LOISIRS ET CULTURE**
- 11 CORRESPONDANCE**
 - 11.1 École Arthur-Pigeon- Demande de contribution pour la 36^e Soirée d'Honneur.
 - 11.2 Société nationale des Québécois du Suroît (SNQS) -Demande en vue Gala 2020.
 - 11.3 Déclaration d'engagement-Démocratie-Respect.
- 12 VARIA**
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

21-05-128 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 6 avril 2021

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 6 avril 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Au moment de l'heure limite fixée pour la réception de demandes en vue de la période de questions ouverte au public, à savoir 12h00 le jour de la séance du conseil, lesquelles questions doivent être adressées par écrit au greffier de la Municipalité à l'adresse électronique suivante greffe@ormstown.ca, une (1) seule question a été reçue du public.

1. Madame Kathryn McCully

Concernant le projet du développement résidentiel avec accès via la rue Borden: le zonage du lot A02-224 est actuellement pour usage agricole. La ville pourrait donc légalement construire 1 ou 2 résidences. Selon l'Inspecteur municipal, la ville fait une demande de modification de zonage à la MRC pour augmenter le nombre de nouvelles résidences légales sur le site. Pourquoi la ville d'Ormstown veut-elle encore développer sur un terrain agricole quand il y a déjà plusieurs projets du développement résidentiel en cours à Ormstown ? Et dans la modification demandée combien de nouvelles résidences la ville prévoit-elle construire au-delà de la limite légale actuelle ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Bonjour Madame McCully et merci de vous intéresser aux affaires municipales.

- 1) Présentement, oui il y a quelques projets de développements en cours, mais au terme de ces derniers, il ne nous restera pratiquement plus d'espaces disponibles. Celui de la rue Borden est autorisé à des fins autres que l'agriculture depuis 1984. C'est une usine qui devait y être construite au départ.
- 2) Dans l'état actuel des choses, seulement 2 ou 3 résidences pourraient y être construites. Avec la modification au schéma d'aménagement de la MRC, il y en aurait approximativement une douzaine.

2. Monsieur Alain Gaulin

Les questions sont en rapport avec le projet de Règlement numéro 25.39-2021 devant permettre la construction d'immeubles à location d'une hauteur, occupation du sol et de profondeur plus importante que ce qui est habituellement autorisé.

Réponse de Monsieur le Maire

Bien que M. Gaulin ait déposé plus de 13 questions, une seule sera répondue et en ce sens M. Gaulin aura toutes ses réponses, le point 1.5 venu.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Liste des permis en inspection.
- 1.4.3 Sommaire des permis et certificat.
- 1.4.4. Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (avril 2021).
- 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.

21-05-129 Adoption du Règlement n°25.39-2021 modifiant le Règlement de zonage n°25-2006

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère **Chantal Laroche** lors de la séance régulière du conseil le 1^{er} mars 2021, à l'effet de déposer un premier projet de Règlement en vue d'apporter des modifications au Règlement de zonage quant à la zone H04 402, le tout dans le seul but de modifier la hauteur, la densité et la profondeur pour les immeubles comprenant de 7 à 16 logements de la zone concernée.

ATTENDU QU'il y a dépôt et présentation du projet de Règlement n° 25.39-2021 par la conseillère **Chantal Laroche** lors de cette même séance, appuyée en cela par le conseiller **Jacques Guilbault**, le conseil municipal prenant acte de ce dépôt et dispense de lecture ayant été faite vu que ledit premier projet de Règlement a été signifié à tous les membres du conseil en temps utile et que tous attestent en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 août 2020 numéro 2020-058, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement cité en titre a été soumis à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à partir de la publication de l'Avis public, le tout en remplacement de la consultation publique;

ATTENDU QUE ladite procédure de consultation a été ouverte pour la période s'étendant du 2 mars 2021 au 18 mars 2021, inclusivement et qu'au terme de celle-ci aucun commentaire, demande ou récrimination n'a été reçu à la Municipalité;

ATTENDU QU'au terme de cette procédure de consultation écrite, il y a eu adoption du 2^e projet de règlement lors de la séance régulière du conseil du 6 avril 2021, PROPOSÉE par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

ATTENDU QUE ledit projet de Règlement n° 25.39-2021 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et qu'à la fin de la période, à savoir le 26 avril 2021, le minimum de 12 personnes sur plus de 21 personnes intéressées a été atteint, chaque signature avec adresse et pièce d'identité constituant en soi le registre selon les normes applicables en période de crise sanitaire, ces personnes s'opposant aux modifications proposées;

ATTENDU QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet au conseil municipal de tenir un scrutin référendaire ou de retirer son règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RETIRER le projet de Règlement n° 25.39-2021.

ADOPTÉE

21-05-130 Avis de motion- Règlement n° 66-2021 modifiant le Règlement 66-2011 sur PAE

Avis de motion est donné par le conseiller **Ken Dolphin** à l'effet que lui-même ou en son absence un autre membre du conseil municipal déposera et présentera lors d'une séance du conseil à venir un projet de Règlement visant à modifier le Plan d'aménagement d'ensemble de manière à y intégrer la zone H04-432 créée en 2018 après l'adoption du Règlement sur les PAE 66-2011 le 14 avril 2011, et de rendre le tout conforme au schéma d'aménagement de la MRC, cette correction devant obligatoirement être apportée.

ADOPTÉE

21-05-131 Avis de motion – Règlement n° 7-2021 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Avis de motion est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'effet qu'il entend déposer et présenter, séance tenante, un projet de Règlement visant à remplacer et à abroger le Règlement n° 7-2000 concernant la circulation et certaines interdictions applicables aux véhicules en titre sur plusieurs chemins municipaux non visés par le règlement antérieur, le tout afin de protéger le réseau routier municipal.

ADOPTÉE

21-05-132 Dépôt et présentation du Règlement n° 7-2021 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291, peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU la demande et l'intention manifestée par le ministre des Transports (MTQ), lequel s'apprête à interdire aux véhicules visés par le présent règlement le virage à gauche sur la montée Bryson à partir de la route 138, la circulation des véhicules visés devant uniquement se faire sur les routes numérotées (138-201), sauf pour livraison locale;

ATTENDU QU'il convient d'adapter la réglementation municipale et la signalisation conséquente et de statuer sur certaines autres interdictions de circulation des véhicules visés de manière à protéger le réseau routier municipal;

ATTENDU QU'Il convient de remplacer et d'abroger le Règlement n° 7-2000 adopté par le conseil municipal le 24 juillet de l'an 2000;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Jacques Guilbault, séance tenante, le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement n° 7-2021, chacun des membres du conseil attestant avoir lu et pris connaissance dudit projet de règlement, dispense de lecture complète étant ainsi faite.

ADOPTÉE

21-05-133 Modifications du Règlement d'emprunt numéro 117-2019

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 117-2019 considérant que depuis la date de l'approbation dudit règlement par le MAMH, le 11 avril 2019 et de la réalisation des travaux d'asphaltage concernés il ressort que :

- il y a eu augmentation de la dépense (**1 285 000\$**) à la suite de la décision du conseil de réparer le chemin de la rivière Châteauguay-Nord sur toute sa longueur plutôt que partiellement vu la baisse soudaine du prix du bitume, des travaux d'asphaltage ayant aussi été réalisés sur le rang 3 comme prévu, ce qui explique la majoration du coût des travaux et l'utilisation du fonds général;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a décrété, par le biais du règlement numéro 117-2019 une dépense de 1 000,000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfection des routes ci-dessus décrits;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1076 du Code municipal, le Conseil municipal peut modifier par résolution le règlement d'emprunt lorsqu'il n'y a pas changement quant à l'objet du règlement d'emprunt et qu'il n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU QUE le 2^e élément du paragraphe précédent rattaché à cet article 1076 du Code, s'explique par le fait que depuis l'approbation du Règlement d'emprunt la Municipalité s'est vu confirmer une subvention au montant de 389 240\$ par le ministre des Transports (MTQ) dans le cadre du programme PAVL-AIRRL, pour le chemin de la rivière Châteauguay-Nord;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le titre du Règlement numéro 117-2019 soit remplacé par le suivant : « Règlement numéro 117-2019 décrétant des dépenses de 1 285,000 \$ et un emprunt de 1 285 000\$ pour réfection et pavage sur le réseau routier »;

QUE l' « Attendu » suivant soit ajouté avant celui décrétant l' « avis de motion » :

« **ATTENDU** qu'une contribution financière en vertu du programme PAVL-AIRRL a été confirmée le 22 avril 2021 à la Municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 389 240\$ \$ payable sur 10 ans, un échéancier et calendrier de paiement devant être signifiés par le Service de la dette du gouvernement du Québec, laquelle fait partie intégrante du présent Règlement en tant qu'Annexe A ;

QUE l'article 2 du Règlement numéro 117-2019 soit remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de voirie pour un montant total de 1 285 000 \$ sur son réseau routier. »

QUE l'article 3 du règlement numéro 117-2019 soit remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent Règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 285 000\$ sur une période de 10 ans »

QUE le 2^e alinéa de l'article 5 soit remplacé et se lise dorénavant comme suit :

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, la subvention confirmée par le ministère des Transports au montant de 389 240\$, subvention payable sur 10 ans comme le présent Règlement d'emprunt, le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention devant être ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

QUE l'article 6 devienne le suivant :

Le conseil décrète qu'un montant de 500 000\$ issu du Règlement d'emprunt soit affecté au renflouement du fonds général, des avances ayant servi à financer une substantielle partie des travaux.

QUE l'ancien article 6 confirmant l'entrée en vigueur du Règlement devienne l'article 7 ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

21-05-134 Service d'inspection et d'urbanisme- Pouvoirs des inspecteurs municipaux

ATTENDU QUE certains règlements municipaux prévoient des dispositions spécifiques quant aux pouvoirs des inspecteurs municipaux d'émettre des avis d'infraction lorsque la situation l'exige et des constats d'infraction en d'autres occasions, tandis que d'autres règlements sont muets à cet effet, notamment le règlement sur les nuisances ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE CONFIRMER le pouvoir des inspecteurs municipaux en regard de l'application de tous et chacun des règlements municipaux en vue d'en assurer leur respect, tout inspecteur étant autorisé à en appliquer les dispositions pénales, émettre des avis d'infraction de même que des constats d'infraction, le tout de concert avec la Cour municipale de la MRCHSL.

QUE la présente résolution soit considérée comme complémentaire à la résolution d'embauche de chacun et chacune des inspecteurs ou inspectrices municipales.

ADOPTÉE

21-05-135 Liste des comptes à payer au 30 avril 2021

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

DE PAYER les comptes suivants :

2283	9226-6444 QUÉBEC INC. (produits nettoyants)	255,32 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES (achat bottes - 2 employés - voirie)	455,28 \$
2804	ATELIER GO (fabrication- shaft à vibreur - voirie)	607,07 \$
2359	BIONEST (visite entr. UV - fosse septique - 7 adresses)	2 038,26 \$

1190	BRISSON DENIS INC. (huile horticole- Parc Cullen)	11,44 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine- nett. Fossé & bris aqueduc)	1 552,15 \$
2559	BUDGET PROPANE (propane-chauffage- garage Jamestown)	205,36 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie & charrues)	1 391,55 \$
2043	Centre du Camion Ste-Martine Inc (pièces - véh. Pompiers)	154,56 \$
2791	CLIMATISATION CHAUFFAGE HD (entretien complet chauffage - garage Jamestown)	356,42 \$
1953	Constructo SEAO (soumission -vente de lot - rue Isabelle)	18,70 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (aliments & papeterie - voirie)	85,57 \$
2728	CVCIS (abonnement Gleaner - 1 an)	60,00 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers & 30 composteurs)	5 648,57 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	5 040,78 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (pièces - voirie & entretien équipements & outils)	585,81 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (pièces - charrues)	135,67 \$
1872	ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9 - New Holland)	90,89 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais lab. Eau brute, potable & usée)	730,96 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation mars 2021)	65,00 \$
2802	FQM ASSURANCES INC. (assurance accident - bénévoles & pompiers)	1 771,25 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC. (rép. Véh. # 25 & # 27 - charrues)	708,48 \$
1214	GARAGE S.D. INC. (rép. Véh. # 12 (Savana) # 13 (Sierra) & # 22 (Dodge ram)	3 117,55 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence - véh. Voirie)	1 554,44 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. informatique - avril 2021 & analyse inventaire)	2 124,17 \$
1442	GROUPE SPORTS-INTER PLUS (LE) (filet tennis - terrain tennis)	570,25 \$
2180	IGA ORMSTOWN (aliments - voirie)	102,32 \$
1690	JALEC INC. (radio mobiles & portatifs - avril 2021)	343,78 \$
2266	LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA (guirlande - lumière de Noël)	1 755,22 \$
2755	LEDUC, DENIS (cours de base - voirie)	100,00 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	73,48 \$
975	M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (facturation évaluation 1er vers. & quote-part 2021- 1 vers)	135 718,32 \$
1037	MECAMOBILE INC. (entretien préventif - véh. Pompiers)	1 161,71 \$
2789	MOBI-DIESEL (rép. Véh. # 27 - charrue & # 11 - charrue village)	4 834,79 \$
2053	O-MAX INC (produits nettoyants & masques - voirie)	344,25 \$
1920	OXYGENE INDUSTRIEL GIRARDIN INC. (pièce & oxygène torches - voirie)	644,00 \$
2794	PIÈCES D'AUTO MERCIER (pièces- charrues, #11 charrue village & rouleau)	132,55 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (masques, pièces voirie, véh. # 30 MF & outils)	442,80 \$
2109	PUROLATOR INC. (frais de poste)	5,51 \$
2220	QUESNEL, J. / N. LABERGE (déneigement- hiver 2020-2021 - entrée puits - Dumas)	3 592,97 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers & 35 composteurs)	5 530,71 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (papeterie -adm. & voirie, drapeaux - HV)	157,90 \$
2724	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC. (pièces- charrues)	114,98 \$
1626	SANIBERT (loc. toilette- garage Rte 138A)	202,36 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage égouts - rue de la Vallée & Jamestown)	4 392,05 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - fév. À mars 2021)	407,13 \$
2113	SHELLEX (hon. Ing. Réfection Rg 3, phase 2)	8 623,13 \$
2761	SOCIAL WIFI CANADA (service internet -bibliothèque - mai 2021)	126,42 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (la Voix - mars, avril & mai 2021)	327,15 \$
1828	STEPHANE FORGET ENR. (eau - HV)	90,00 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - bris aqueduc, égouts & entretien rues)	2 878,13 \$
2799	TEC (TRANSPORT EXPERT-CONSEILS INC. (formation en ligne - véhicules lourds)	574,88 \$
2009	TECH-MIX, Division BauVal Inc. (asphalte- entretien rues)	2 694,55 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Station Dumas, tour d'eau, centre & caserne)	3 749,83 \$
2787	TELMATIK (appels d'urgence - avril 2021)	74,73 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - écocentre)	4 593,37 \$
1149	VALLEYFIELD AUTO RESSORT INC. (rép. Véh. # 11 - charrue village)	320,09 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (télécommande - porte avant - HV & enlever codes - voirie)	764,91 \$
2803	VITRERIE FORTIN DE LA MONTÉRÉGIE (achat porte - centre réc.)	2 625,25 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. conteneur - centre réc. - mars 2021)	25,75 \$
2355	ZEL (ajout - alertes municipale - site web)	413,92 \$
		<hr/>
		217 274,44 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

20-12-347	ADN COMMUNICATION (alertes municipales - mars 2021)	71,17 \$
20-12-348	DISCAIR PRODUCTIONS (hon. Plateforme zoom - séance 6 avril 2021)	1 144,00 \$
20-11-317	MEILLEUR, PIERRE A.G. (hon. Arpenteur - rue Madeleine)	2 380,71 \$
21-03-083 & 20-05-142	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie de communication)	2 986,16 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - avril 2021)	500,00 \$
19-08-262 & 20-12-354	SHELLEX (hon. Ing. Feux de circulation 138 & 201)	32 055,03 \$
20-04-109& 20-07-014	UAF (Offre de service - 2020 & 2021 - activités)	27 346,54 \$
		<u>66 483,61 \$</u>
		<u>283 758,05 \$</u>

Plus paiements durant le mois:

	Salaires du 21 mars au 17 avril 2021	53 482,34 \$
	Rémunération des élus du 21 mars au 17 avril 2021	8 168,02 \$
	REER	3 959,96 \$
20-00004	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - avril 2021)	2 012,06 \$
21-00298	ManuVie Financière (Ass. Coll. - avril 2021)	8 056,83 \$
21-00300	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 14 au 27 mars 2021)	1 050,00 \$
21-00301	Bell	23,67 \$
21-00302	Hydro	6 225,54 \$
21-00303	Dery Telecom (téléphones - garages - avril 2021)	186,80 \$
21-00304	Revenu Canada (Das Féd. Mars 2021- rég.)	8 984,69 \$
21-00305	Revenu Canada (Das Féd. Mars 2021- occ.)	1 838,36 \$
21-00306	Revenu Québec (Das Prov. Mars 2021)	28 732,35 \$
21-00313	Bell (pompiers - caserne - mars à avril 2021)	250,75 \$
21-00314	Hydro	7 010,37 \$
21-00315	Targo Communications (internet & téléphones - HV - avril 2021)	201,71 \$
21-00316	WM Québec Inc. (collecte de déchets - mars 2021)	24 910,88 \$
21-00405	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 28 mars au 10 avril 2021)	1 072,93 \$
21-00406	WM Québec Inc. (collecte de recyclage - mars 2021)	20 704,74 \$
21-00407	FQM Assurances Inc. (MMQ - Assurance 2021-2022)	62 542,02 \$
21-00408	Hydro	2 337,74 \$
21-00409	Bell Mobilité (cellulaires - avril 2021)	156,25 \$
21-00410	Visa (zoom & annuaire subventions 2021)	195,41 \$
		<u>242 103,42 \$</u>

TOTAL 525 861,47 \$

ADOPTÉE

21-05-136 Roxboro Excavation inc. - Octroi de contrat, Travaux d'asphaltage du Rang 3

ATTENDU la détérioration marqué du chemin cité ces 3 dernières années et qu'en ce sens, il représente l'un des deux plus urgents à reconstruire, tel que confirmé par le Plan d'intervention produit par Shellex, ingénieurs conseils;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé sur le Système électronique des appels d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, le 9 avril 2021 et qu'à la date limite pour déposer une soumission, le 28 avril 2021, à 10h00, six (6) entreprises spécialisées en asphaltage ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture des enveloppes s'est faite devant le public et que les résultats apparaissent comme suit au procès-verbal d'ouverture des soumissions:

<i>SOUSSIONNAIRES</i>	<i>Prix</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>TOTAL</i>
Roxboro inc.	499 582,42\$	24 979, 12\$	49 833,35\$	574 394,89\$
Ali Excavation inc.	586 754,00\$	29 337,70\$	58 528,71\$	674 620,41\$
Les Pavages CÉKA inc.	575 331,55\$	28 766,58\$	57 389,32\$	661,487,48\$
Eurovia Québec Construction inc.	648 803,03\$	32 440,15\$	64 718,10\$	745 961,28\$
Sintra inc.	549 395,43\$	27 469,77\$	54 802,19\$	631 667,40\$
Les Pavages Ultra inc.	624 460,00\$	31 223,00\$	62 289,89\$	717 972,89\$

ATTENDU QUE le résultat démontre que la soumission présentée par la firme ROXBORO EXCAVATION INC. représente celle étant la plus avantageuse;

ATTENDU QU'après analyse détaillée des soumissions dont celle du plus bas soumissionnaire, toutes et chacune des soumissions déposées s'avèrent conformes;

NONOBTANT ce qui précède, la réalisation des travaux est toutefois conditionnelle à la confirmation, par lettre d'annonce ministérielle, d'une aide financière accordée en vertu du programme 2021-2024 du PAVL, volet RIRL;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE conditionnellement à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme cité;

DE RETENIR la soumission déposée par ROXBORO EXCAVATION INC., laquelle est établie au montant de 499 582,42 \$, avant taxes, le tout sans possibilité d'extra, sauf sur demande expresse de la Municipalité;

DE CONFIRMER le contrat à l'entreprise retenue dès l'obtention de la lettre d'annonce ministérielle accordant l'aide financière.

Poste comptable attribué au revenu : 23-040-00-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes et possibilité d'une aide financière MTQ

ADOPTÉE

21-05-137 OHHSL- Dépôt et adoption du rapport d'approbation de la SHQ

ATTENDU la réception du rapport d'approbation de la SHQ dans le cadre des activités rattachées au logement social sur le territoire de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche** APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du Rapport d'approbation de la SHQ;

D'ADOPTER ledit Rapport.

ADOPTÉE

21-05-138 OHHSL- Approbation et adoption du budget 2021

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent (OHHSL) présente en début d'année son budget annuel, qui est généralement révisé en cours d'année;

ATTENDU QUE la part de la municipalité représente 10% du déficit total, le solde de 90% étant assumé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown assume les dépenses pour les établissements situés sur son territoire : soit le 1232 pour la résidence Walshaven située sur la rue Hector (33 personnes) et le 1233 pour les résidences situées dans le Parc des Érables (24 familles) ;

ATTENDU QU'un montant de 25 000 \$ a été prévu au budget de 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le budget de 2021 de l'OHHSL tel que présenté pour les immeubles décrits et situés sur le territoire de la Municipalité, le budget étant conforme aux attentes.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-520-00-960
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-05-139 P3J Communication – Prolongation de mandat

ATTENDU QUE le 2^e mandat récemment octroyé à P3J a été prévu pour se terminer le 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'il convient d'arrimer les deux (2) mandats confiés à la firme, le 1^{er} se terminant le 31 mai 2021;

ATTENDU l'offre de prolongation de contrat reçue de P3J, le tout pour une période de 7 mois, du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021, le tout pour la somme de 11 485,00\$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PROLONGER le mandat devant se terminer au 31 mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, en fonction des formalités établies, le tout en contrepartie de la somme de **11 485,00\$, avant taxes**;

DE MANDATER le greffier municipal afin de signer toute entente, contrat ou autre document à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

Poste comptable attribué à la dépense :02-130-00-411
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-05-140 IMC Cancoppas Ltée – Surverses au réseau d'égout

ATTENDU QUE des réparations s'avèrent essentielles au réseau d'égout ;

ATTENDU la soumission n° QQ21020092 reçue de d'IMC Cancoppas, le tout totalisant la somme de 16 566,46\$ avant taxes;

ATTENDU QUE ladite soumission s'avère la plus avantageuse dans les circonstances;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE RETENIR la soumission de IMC Cancoppas au montant de **16 566,46\$ avant taxes**, le tout en fonction de tous les services décrits

D'AFFECTER la dépense à la TECQ 2019-2023.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-415-00-521
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-05-141 Bibliothèque d'Ormstown – Rapport des finances - janvier, février, mars 2021

ATTENDU le rapport trimestriel déposé par la responsable de la bibliothèque municipale, Madame Louise Beauchamp;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport de janvier, février et mars 2021 concernant la situation financière de la bibliothèque.

ADOPTÉE

21-05-142 RIPRH – Dépôt et approbation du rapport financier de 2020

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est membre de la Régie intermunicipale de la Patinoire régionale d'Huntingdon (RIPRH) et qu'elle paie sa quote-part en conséquence;

ATTENDU la réception du rapport financier de 2020 produit par M. Jean-Luc Crête, C.P.A.;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier de l'an 2020;

D'APPROUVER les États financiers, tels que produits.

ADOPTÉE

21-05-143 Affectations de sommes issues de la vente du lot, rue Isabelle

ATTENDU la vente du lot 6419909, rue Isabelle au montant de 501 650\$ tel que confirmé par la résolution n° 21-04-108 et de l'acte de vente à être signé sous peu;

ATTENDU QU'il est de l'intention du conseil municipal de réserver et d'affecter certaines sommes issues de cette vente, à savoir :

- 250 000.00 \$ pour l'installation des feux de circulation et la construction de trottoirs à l'intersection des routes 138 et 201;
- 100 000\$ pour la construction du skatepark au parc Lindsay-Cullen.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE RÉSERVER en tant que sommes affectées les montants de 250 000\$ et de 100 000\$, respectivement pour la construction de trottoirs à venir et des feux de circulation à l'intersection des routes 138 et 201 et pour la construction prochaine d'un skatepark au parc Lindsay-Cullen.

Poste comptable : 23-810-20-000

Provenance des fonds : surplus affecté

ADOPTÉE

21-05-144 Dépôt- État de la situation financière au 30 mars 2021 (premier trimestre)

ATTENDU QU'il convient d'assurer un suivi budgétaire régulier;

ATTENDU le document produit faisant état de la situation financière au 30 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche** APPUYÉE par la conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de documents relatifs à la situation financière de la Municipalité au 30 mars 2020, le résultat trimestriel étant conforme aux prévisions établies, sans significatif écart.

ADOPTÉE

21-05-145 Allocation d'un budget discrétionnaire- Contribution aux organismes et institutions

ATTENDU QUE les articles 90 et ss. de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités locales d'effectuer certaines contributions, notamment pour des organismes, institutions ou autres ayant une incidence sur la population locale de par les contributions qu'ils apportent;

ATTENDU QU'en tant que premier magistrat de la Municipalité, il convient d'accorder au maire une marge de manœuvre dans l'appréciation des demandes faites à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ACCORDER un budget annuel au montant de **2 500,00\$** au maire de la Municipalité, le tout en vue de pouvoir effectuer des dons à la suite de demandes faites en ce sens, le tout étant laissé à sa seule discrétion suivant son appréciation de la demande, le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

21-05-146 Démission au Service d'urbanisme

ATTENDU la démission récente de M. Francis Doyon, le dernier jour de travail à la suite d'un avis de 2 semaines donné en ce sens, étant le vendredi 30 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Francis Doyon au service d'urbanisme.

DE PROCÉDER au recrutement dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

21-05-147 Bibliothèque - Embauche

ATTENDU la démission d'une personne affectée à la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'EMBAUCHER Madame Jacinthe Laberge en conformité des conditions usuelles.

ADOPTÉE

21-05-148 Usine de filtration et autres installations - Lettre d'annonce du MAMH

ATTENDU les nombreuses démarches effectuées afin de doter la Municipalité des installations nécessaires en vue d'améliorer la qualité de son eau et ce, depuis de très nombreuses années;

ATTENDU QUE de nouvelles mises aux normes ont depuis été adoptées et que cela nécessite également certaines améliorations et installations;

ATTENDU QUE la Municipalité était en attente d'un dénouement favorable ces dernières semaines et mois;

ATTENDU la lettre produite et reçue le 30 avril 2021, cette dernière confirmant un octroi gouvernemental;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller Ken Dolphin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE de la communication confirmant l'octroi d'une subvention du MAMH afin de doter la Municipalité d'Ormstown d'installations à la fine pointe de la technologie devant assurer une qualité et une quantité d'eau potable pour les 50 prochaines années.

ADOPTÉE

21-05-149 Demande d'appui- Agrandissement de superficie à caractère résidentiel-CPTAQ; 1740, route 138A

ATTENDU QUE la demande adressée à la Municipalité en appui à la démarche d'un agrandissement de superficie à caractère résidentiel;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot est nul, vu qu'il se situe en zone inondable;

ATTENDU QUE des droits acquis résidentiels sont reconnus sur une superficie de 5 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie demandée est contigüe à un îlot déstructuré;

ATTENDU QUE de faire droit à la demande n'occasionne aucun l'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPUYER la demande, sans aucune réserve.

ADOPTÉE

21-05-150 Demande d'autorisation (terrasse, trottoir et 1 case de stationnement – 29-31, rue Lambton ; Serenplicity)

ATTENDU QUE la demande adressée à la Municipalité par la commerçante, en vue de pouvoir opérer une terrasse sur la propriété municipale (trottoir), le tout devant être fermé par une petite clôture, avec usage d'une case de stationnement;

ATTENDU QU'il doit y avoir coupure d'un arbre pour installer une table et que ce dernier est en très mauvais état, voire mort;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité d'accommoder la commerçante;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE REQUÉRIR du Service des Travaux publics la coupe de l'arbre;

D'AUTORISER la commerçante du 29-31, rue Lambton (Serenplicity) à monter sa petite terrasse clôturée telle que présentée en usant du trottoir municipal et d'une (1) case de stationnement pour la saison estivale 2021;

D'AVISER qu'un arbre devra être planté au terme de la saison, en remplacement de celui coupé, le tout afin de conserver un minimum d'arbres et de verdure dans le périmètre urbain.

ADOPTÉE

21-05-151 École Arthur-Pigeon- Demande de contribution pour la 36^e Soirée d'Honneur

ATTENDU la demande reçue de l'École Arthur-Pigeon en vue de son événement annuel, lequel implique des jeunes de la Municipalité d'Ormstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE S'EN REMETTRE à la bonne décision du maire en fonction de la discrétion lui étant accordée séance tenante (résolution n° **21-05-144**), ce dernier étant en accord pour :

CONTRIBUER à l'organisme en vue de son événement annuel.

Poste comptable attribué à la dépense :02-702-00-970
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-05-152 Société nationale des Québécois du Suroît (SNQS)- Demande en vue du Gala 2021

ATTENDU la demande reçue de la Société en vue de son événement annuel (Gala 2021) ; d'Ormstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE S'EN REMETTRE à la bonne décision du maire en fonction de la discrétion lui étant accordée séance tenante (résolution n° **21-05-144**), ce dernier étant en accord pour :

CONTRIBUER à l'organisme en vue de son événement annuel.

Poste comptable attribué à la dépense :02-702-00-970
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-05-153 Déclaration d'engagement - Démocratie -Respect

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a pris l'initiative de demander aux municipalités et villes du Québec, d'adopter une Déclaration d'engagement intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

ATTENDU QUE, par les temps qui courent, la démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité, en lien notamment avec la montée des réseaux sociaux;

ATTENDU le constat qu'au cours de la pandémie, ces agissements sur les réseaux sociaux se sont aggravés;

ATTENDU QUE des élections municipales sont prévues dans toutes les municipalités et villes du Québec en novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'Ormstown de confirmer son appui à la déclaration d'engagement produite par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE CONFIRMER l'appui de la Municipalité d'Ormstown à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

QUE cet appui soit transmis à :

- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Mme Suzanne Roy, présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie
- Mme Claire IsaBelle, députée du comté de Huntingdon;
- Mairesse et maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

VARIA

21-05-154 - Attraction Images - Tournage d'un film

ATTENDU la demande reçue de l'entreprise en titre afin d'obtenir l'autorisation d'un tournage d'une durée de 2 ou 3 semaines dans le centre urbain de la Municipalité ;

ATTENDU les fermetures de rues requises, le tout engendrant nécessairement un impact sur les activités commerciales des propriétaires concernés ;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de la crise sanitaire, plusieurs commerçants ont été affectés par les règles imposées, dont la fermeture de plusieurs commerces et autres difficultés rencontrées ;

NONOBTANT le fait qu'il soit agréable de constater que la Municipalité ait certains attraits pour des réalisateurs ou productions de courts ou longs métrages ;

ATTENDU QUE le conseil municipal pèse le pour et le contre en fonction de la balance des inconvénients ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE NE PAS AUTORISER l'usage des rues municipales à Attraction Images, le tout pour les motifs ci-haut exposés.

ADOPTÉE

21-05-155 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h42

Jacques Lapierre
Maire,

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore, Secrétaire-trésorière adjointe